

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°1 :

Vous êtes seul responsable du musée le week-end. L'établissement est composé d'un ancien hôtel dans un jardin classé. Dans la matinée, alors que les espaces sont ouverts au public, un violent orage se déclare. Un agent du domaine vous alerte car de très fortes rafales de vent ont fait tomber des branches d'arbres.

Quelles seront vos actions à court et moyen terme ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°2 :

Vous êtes responsable du service « accueil et surveillance », des agents refusent de tenir le poste de surveillance de la chapelle car de la mérule et du salpêtre ont été identifiés lors du diagnostic sanitaire par l'architecte des Bâtiments de France.

1. Comment gérez-vous la situation à court et moyen terme ?
2. Quel est pour eux le moyen de signaler le risque ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°3 :

Lors d'une ronde dans le musée, une heure après l'ouverture au public, un agent remarque qu'il manque un vase sur une console. L'agent vous appelle immédiatement.

Quelles seront vos actions ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°4 :

La commission de sécurité est prévue dans quelques mois. Votre chef d'établissement vous demande de vous occuper de la préparation de cette visite.

Comment organisez-vous la visite ? Quels documents préparez-vous ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°5 :

Votre chef de service vous demande de mettre en place une visite guidée. Jusqu'alors le site sur lequel vous êtes affecté ne proposait qu'un mode de visite libre.

1. A quoi devez-vous prêter attention ?
2. Quels sont les grands principes de la visite guidée ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°6 :

Des agents de votre équipe semblent démotivés ou détachés, certains manquent à leurs obligations de fonctionnaire.

1. Quels sont les moyens dont vous disposez pour animer et motiver votre équipe ?
2. Quelles sont les mesures administratives à votre disposition ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°7 :

Votre chef d'établissement vous demande de préparer un exercice de confinement.

1. Quelles en seront les différentes étapes ?
2. Quel est le but de cet exercice ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°8 :

Vous êtes affecté dans un musée au service des réservations. Vous recevez un appel concernant la visite d'un groupe d'adultes déficients visuels.

1. Comment préparez-vous la visite ?
2. Quels outils ou supports connaissez-vous pour ce type de handicap ?
3. Comment faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°9 :

Deux agents de votre service ne s'entendent pas et ne veulent pas être sur le même planning. Vous ne pouvez garantir qu'ils ne travailleront pas ensemble. Ils en viennent à s'invectiver en présence du public.

1. Quelles mesures prenez-vous ?
2. Quelles sanctions existent ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°10 :

Vous êtes affecté dans un établissement en bord de rivière. Une alerte crue est déclenchée.

1. Enumérez les grands principes d'un plan de sauvegarde des œuvres ?
2. Quelles mesures prendre pour les personnes et pour les œuvres ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°11 :

Vous devez conduire l'entretien professionnel des agents de votre équipe.

1. Comment préparez-vous ces entretiens ? Comment définissez-vous les objectifs, les formations et les thèmes à aborder ?
2. En cas de refus d'entretien ou de signature de celui-ci, que faites-vous ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°12 :

Vous êtes affecté dans un château classé établissement recevant du public Type Y de 4^{ème} catégorie. La commission de sécurité doit passer prochainement.

Le procès-verbal de la dernière commission avait émis un avis défavorable à la visite de la chapelle au motif de l'absence de moyens de secours.

1. Comment préparez-vous ce rendez-vous ?
2. Qu'auriez-vous mis en œuvre pour lever l'avis défavorable avant le passage de la commission ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°13 :

Vous êtes alerté par l'agent de l'accueil qu'une altercation entre un visiteur et un de vos agents dégénère.

1. Quelles sont vos premières mesures ?
2. L'agent vous dit avoir été insulté par le visiteur. Que faites-vous ? Que proposez-vous à l'agent et au visiteur ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°14 :

Vous venez d'être affecté dans un établissement recevant du public en tant que technicien des services culturels, vous constatez l'absence de registre de sécurité.

1. En quoi est-ce important d'en constituer un et que doit-il contenir ?
2. Quels collègues impliquez-vous à sa mise en œuvre et à son suivi ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°15 :

Technicien des services culturels, responsable d'une équipe de 15 agents, vous êtes alerté par un agent qui se sent harcelé par certains de ses collègues. Il évoque également un stress lié à une surcharge de travail.

1. Comment gérez-vous la situation ?
2. Quelles sont les mesures pour lutter contre les risques psychosociaux ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°16 :

Des agents veulent faire valoir leur droit de retrait en raison d'une panne de chauffage dans une aile du musée.

1. Dans quel cadre peut-on exercer son droit de retrait ? Et comment ?
2. Comment gérez-vous la situation ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°17 :

Votre établissement va bientôt organiser une exposition temporaire au cœur de la grande galerie des tapisseries des chasses du roi. Des animaux naturalisés seront exposés.

Quelles sont vos préconisations afin de sensibiliser les équipes sur les points de sécurité et de sûreté pendant la durée de l'exposition ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°18 :

Un agent du standard vous alerte : il vient de recevoir un appel menaçant contre l'établissement.

1. Quelles mesures de sécurité et de sûreté allez-vous mettre en place ?
2. Quel impact pour les visiteurs et les différents services ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°19 :

Vous êtes le responsable de surveillance de votre établissement un week-end. Des activistes viennent jeter de la soupe sur un tableau et se sont collé la main au mur.

1. Pouvez-vous nous décrire les actions que vous mettez en place ?
2. Quels sont les risques pour l'œuvre ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°20 :

Un visiteur vient de faire un malaise dans une zone publique, il est conscient et vous indique qu'il est cardiaque. Le site est équipé d'un défibrillateur, et certains de vos agents sont qualifiés SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes) niveau 1.

1. Quelles sont vos premières actions ?
2. Le visiteur perd connaissance : quelles mesures complémentaires prenez-vous ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°21 :

Citez quelques grands événements culturels nationaux que vous connaissez ?

Votre établissement participe à un de ces événements.

Quels moyens techniques et humains mettez-vous en place ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°22 :

Dans le cadre d'une formation destinée aux contractuels recrutés pour la période estivale, vous abordez les différents dispositifs de sûreté.

1. En quoi cette formation est-elle nécessaire ?
2. Détaillez ces dispositifs et leurs actions.

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°23 :

Des travaux doivent être réalisés dans votre établissement, ils auront lieu pendant les heures d'ouverture au public. Ils sont susceptibles de générer des nuisances sonores.

1. Quelles mesures devez-vous prendre pour garantir la qualité de la visite ?
2. Quelles précautions prenez-vous en matière de sûreté et de sécurité ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°24 :

Le ministère de la Culture est à l'initiative de nombreuses manifestations culturelles telles que les Journées européennes du patrimoine, la Nuit des musées, les Journées de l'architecture...

1. Quels sont les objectifs de la mise en place de ces manifestations ?
2. En tant que chef de service, quelles mesures prenez-vous pour la préparation de ces événements culturels ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°25 :

Vous êtes technicien des services culturels dans un château, le directeur autorise un spectacle pyrotechnique en dépit de la circulaire du 15 avril 2011 qui l'interdit.

1. Quelles recommandations exprimez-vous ? Rappelez les types de risques.
2. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre si le spectacle est programmé ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°26 :

Vous êtes responsable du service de nuit dans un château. Des agents refusent de faire la ronde de nuit dans la partie du bâtiment actuellement en travaux en raison des risques encourus.

1. A quels types de risques peuvent être exposés les agents ?
2. Comment gérez-vous la situation ? Quels acteurs peuvent vous aider ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°27 :

Votre directeur vous demande d'organiser un exercice d'évacuation.

1. Comment organisez-vous cet exercice ?
2. Quel est le but de cet exercice ? Est-il obligatoire ?
3. Comment organisez-vous l'analyse, le retour d'expérience et les pistes d'amélioration ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°28 :

A la demande du conservateur, vous devez mettre en place une ronde concernant la conservation préventive des œuvres.

1. Comment sensibilisez-vous votre équipe à cette nouvelle mission ?
2. Quels sont les risques identifiés en matière de conservation préventive ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°29 :

Vous êtes affecté dans un établissement recevant du public, certains espaces ne sont pas autorisés au public. Leur accès est réglementé.

1. Quels sont ces espaces et quelles personnes y ont accès ?
2. Quelles sont les règles d'accès et les moyens de contrôle des locaux à risque ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°30 :

Vous êtes de service au poste de contrôle de nuit avec deux agents. Des riverains vous préviennent en pleine nuit que des individus escaladent la façade de l'établissement.

1. Quelles sont vos actions ?
2. Que préconisez-vous pour optimiser la sûreté de votre établissement ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°31 :

Vous êtes en service au poste de contrôle de nuit avec deux collègues. Lors de la ronde, vous retrouvez un individu enfermé à l'intérieur du musée.

1. Quelles seront vos actions ?
2. Que préconisez-vous afin d'éviter ce type d'incident ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°32 :

Votre directeur vous demande de réaliser un audit de sûreté de l'établissement. Il s'agit d'un musée en milieu rural entouré d'un parc.

1. En quoi cela consiste-t-il ?
2. Quels sont les points que vous allez étudier ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°33 :

Vous êtes responsable d'une équipe d'agents d'accueil et de surveillance dans un musée, vous accueillez un nouvel agent. Il a déjà travaillé dans un établissement recevant du public.

Vous devez organiser son arrivée, que mettez-vous en place ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°34 :

Une visite présidentielle doit avoir lieu dans votre établissement avant la fermeture. La visite prévoit un passage sur les toits.

Comment préparez-vous cet évènement ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°35 :

Vous devez préparer la saison estivale qui approche et accueillir les différentes catégories de public.

1. Quels dispositifs et activités proposez-vous pour chaque type de public ?
2. Quels acteurs internes associez-vous pour la préparation et la diffusion de l'offre ?

Ministère de la Culture

Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale Spécialité « surveillance et accueil » Session 2023

24-MC-TSCBF-ORAL-INT

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale se divise en deux parties :

- Première partie : le candidat répond oralement devant le jury à une mise en situation professionnelle écrite, accompagnée d'un document le cas échéant.
(Durée de la préparation : 10 minutes ; Durée de l'oral : 10 minutes)
- Seconde partie : Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et la motivation du candidat ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et les politiques publiques qu'il élabore ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat.
(Durée de l'oral : 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat)

Durée totale de l'épreuve orale : 25 minutes

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vérifier que le sujet comporte l'ensemble des pages et signaler toute anomalie.
- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

**Concours interne de technicien des services culturels et des Bâtiments de
France de classe normale
Spécialité « surveillance et accueil »
Session 2023**

Épreuve orale d'admission

SUJET N°36 :

En quoi consiste la conservation préventive ?

Lors d'une ronde, vous constatez que de l'eau goutte sur une œuvre : que faites-vous ?